Mare du Bois de Montmaur

Détails techniques

Une mare est une petite étendue d’eau stagnante de faible profondeur, normalement caractérisée par l’absence de système de vidange, à renouvellement d’eau généralement limité. C’est un écosystème fermé où l’eau est amenée par l’action de l’homme (ou par la pluie quand elle est suffisante) et n’a d’autre échappatoire que l’évaporation ou l’infiltration.

Dans le cas de la mare du Bois de Montmaur, c’est le trop-plein du château d’eau qui assurera le remplissage. Un déversoir devra donc être prévu pour maintenir l’eau au niveau souhaité et pour que d’éventuels excès d’eau dans la mare n’inondent pas le pourtour de la mare. Un drain avec écoulement souterrain dans une couche de gravier devra être aménagé à l’aval à cet effet.

La dimension de la mare sera d’environ 100 à 200 m2, par exemple un cercle de quelques mètres de diamètre. Sa profondeur maximum sera d’environ 1m à 1,50m, avec une pente douce d’un côté et un accès en paliers d’un autre côté afin de permettre à différentes espèces de s’y installer.

Le fond de la mare devra âtre imperméabilisé par une bâche car le terrain du bois de Montmaur est karstique et laisse l’eau s’infiltrer dans le sous-sol. Une fois la mare creusée, l’installation comprendra, de bas en haut, du sable, un feutre géotextile, une bâche en caoutchouc (pour l’étanchéité) et enfin une toile de chanvre et des cailloux (à bords arrondis) pour faciliter l’installation des plantes.

La présence éventuelle de moustiques sera régulée par les grenouilles, les crapauds, et les libellules qui se nourrissent des larves des moustiques. Il n’est pas recommandé d’introduire des poissons, qui pourraient consommer les larves et les œufs des insectes ou des amphibiens.

La mare sera située à proximité du château d’eau, dans une zone ouverte, occupée actuellement par de la végétation herbacée. Voir photo. Aucun abattage d’arbre n’est donc nécessaire pour la construction de la mare.

Une clôture devra être prévue autour de la mare pour des raisons de sécurité (enfants) et pour éviter que la grande faune s’y aventure (sangliers). Cependant, cette clôture devra permettre le passage de la petite faune (hérissons, écureuils) et disposer d’un portail d’accès sécurisé pour les visites pédagogiques. Une jolie clôture en bois sur un petit muret maçonné (avec des trous pour le passage des hérissons) semble être la meilleure solution.

Un panneau explicatif sera nécessaire à proximité de la mare, afin d’en expliquer le principe et le fonctionnement. Ce panneau devra âtre présent dès l’étape de construction de la mare.

L’expérience montre qu’une fois construite, une mare se peuple rapidement de têtards et de larves diverses, ainsi que de plantes aquatiques. Si nécessaire, des plantes peuvent être installées avec modération.